

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

## ET RECUEIL DES LOIS SUISSES

70<sup>e</sup> année. Berne, le 24 juillet 1918. Volume III.

---

Paraît une fois par semaine. Prix : 12 francs par an ; 6 francs pour six mois plus la finance d'abonnement ou de remboursement par la poste.  
Insertions : 15 centimes la ligne ou son espace ; doivent être adressées franco à l'imprimerie K.-J. Wyss, à Berne.

---

### EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 16 juillet 1918.)

Des subsides de 28 % des frais sont alloués au canton de Berne pour les améliorations de terrain énumérées ci-après, savoir :

- 1<sup>o</sup> assainissements et établissement de chemins de desserte dans les communes de Blumenstein, Forst et environs (devis : 500.000 francs; maximum : 140.000 francs);
- 2<sup>o</sup> dessèchement des marais dits Lüsachmoos dans les communes d'Anet, de Bretiège et de Montsemier (devis : 102.000 francs; maximum : 28.560 francs);
- 3<sup>o</sup> assainissement du marais dit Müschenmoos et remaniement parcellaire dans la commune de Kirchdorf (devis : 385.000 francs; maximum : 107.000 francs).

(Du 19 juillet 1918.)

M. Philippe Censi, de Gravesano (Tessin), est nommé consul de Suisse à Rosario de Santa Fé (Argentine).

L'exequatur est accordé à M. John-T. Mc Cutcheon, de Washington, en qualité de vice-consul des Etats-Unis d'Amérique à Genève, avec résidence à Lausanne.

Les œuvres d'art acquises en 1917/18 par la fondation Gottfried Keller et énumérées ci-après ont été remises en dépôt ainsi qu'il suit:

- a. le portrait de Gottfried Keller, peint par Arnold Böcklin: au musée des beaux-arts (Kunsthau) de Zurich;
- b. le portrait d'Arnold Böcklin, peint par lui-même à l'époque de Weimar: à la collection publique des beaux-arts de Bâle;
- c. le portrait d'Hedwig Buri, peint par Max Buri: au musée des beaux-arts de Berne;
- d. le portrait de l'actrice Fanny Janauscheck, crayon par Arnold Böcklin: au cabinet des gravures sur cuivre de l'École polytechnique suisse, à Zurich.

Dans sa séance de ce jour, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport tranquillisant du général sur l'état sanitaire actuel de l'armée et sur les mesures qui ont été prises par le commandement de l'armée pour combattre l'épidémie de grippe (Influenza). Un rapport plus détaillé suivra sans retard.

Le Conseil fédéral a pris les dispositions suivantes:

1. Ajournement, à une date indéterminée, de la mise sur pied des troupes énumérées ci-après:

- Bttr. anti-avions 2, mise sur pied pour le 29 juillet, 2 h. s., à Soleure et Lyss.
- Cp. pi. aérost. 2, mise sur pied pour le 5 août, 3 h. s., à Berne.
- Dét. de rep. par le son, de la 1<sup>re</sup> division, mise sur pied pour le 5 août, 3 h. s., à Berne.
- Dét. de rep. par le son, de la 5<sup>e</sup> division, cadres, mise sur pied pour le 22 juillet (ordre de marche individuel).
- Dét. de rep. par le son, de la 5<sup>e</sup> division, troupe, mise sur pied pour le 29 juillet (ordre de marche individuel).
- Cp. mitr. fort. 5., mise sur pied pour le 5 août, 6 h. s., à Andermatt.
- Cp. mitr. fort. 7, mise sur pied pour le 29 juillet, 6 h. s., à Andermatt.
- Dét. génie 1st., Schaffhouse, mise sur pied pour le 25 juillet, 4 h. s., à Schaffhouse.

Cp. génie lst. 15, mise sur pied pour le 25 juillet, 3 h. s., à Winterthour.

Cp. génie lst. 16, mise sur pied pour le 25 juillet, 3 h. s., à Zurich.

Cp. génie lst. 19, mise sur pied pour le 25 juillet, 3 h. s., à Zurich.

Dét. génie lst. Obwald, mise sur pied pour le 25 juillet, 2 h. s., à Lucerne.

Dét. génie lst. Nidwald, mise sur pied pour le 25 juillet, 2 h. s., à Lucerne.

Dét. génie lst. Schwyz, mise sur pied pour le 25 juillet, 2 h. s., à Seewen-Schwyz.

Dét. génie lst. Uri, mise sur pied pour le 25 juillet, 2 h. s., à Andermatt.

2. Renvoi de la mise sur pied de la cp. art. fort. 15 A, élite, prévue pour le 29 juillet, au 5 septembre, 4 h. s., à Lavey-Village.

3. Mise sur pied des :

Cp. art. fort. 15 A landwehr pour le 7 octobre, 4 h. s., à Lavey-Village.

Cp. inf. fort. I/167 pour le 12 août, 11 h. m., à Lavey-Village.

Il y a lieu de prendre immédiatement les mesures nécessaires en vue de l'exécution du présent arrêté du Conseil fédéral.

Les dispositions de l'affiche fédérale de mise sur pied du 24 juin 1918 sont applicables aux présentes mises sur pied.

---

## NOMINATIONS

---

(Du 16 juillet 1918.)

*Département de l'intérieur.*

*Service des eaux.*

Directeur : M. le Dr Charles Mutzner, de Maienfeld et Coire, actuellement ingénieur de 1<sup>re</sup> classe à ce service.

Chef de bureau : M. Otto Lüttschg, de Mollis et Berne, actuellement premier adjoint technique de ce service.

*Département de justice et police.**Division de la police.*

Commis de I<sup>re</sup> classe : M. Charles Mathez, de Tramelan (Jura bernois), actuellement commis de II<sup>e</sup> classe, et M. Julien Burnens, d'Oulens (Vaud), actuellement commis de II<sup>e</sup> classe à la direction générale des douanes.

*Département militaire.**Service technique.*

Chef de section pour les armes et le matériel : M. Damiens Lang, de Baden, actuellement ingénieur de I<sup>re</sup> classe à ce service.

---

## PUBLICATIONS

DES

### DEPARTEMENTS ET D'AUTRES ADMINISTRATIONS DE LA CONFÉDÉRATION

---

#### Supplément

à la

liste\*) des établissements de crédit et des sociétés coopératives qui ont obtenu, conformément à l'art. 885 du code civil suisse et à l'ordonnance du Conseil fédéral du 30 octobre 1917 sur l'engagement du bétail, l'autorisation de conclure des contrats d'engagement de bétail dans tout le territoire de la Confédération :

#### Canton d'Argovie.

##### *Nouvelle autorisation:*

25. Darlehenskasse Spreitenbach.

#### Canton de Thurgovie.

##### *Nouvelles autorisations:*

45. Viehleihkasse der Ortsgemeinde Oppikon.

46. Viehleihkasse Thundorf.

---

\*) Voir *Feuille fédérale* de 1918, volume III, page 516.

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

|                     |                  |
|---------------------|------------------|
| In                  | Bundesblatt      |
| Dans                | Feuille fédérale |
| In                  | Foglio federale  |
| Jahr                | 1918             |
| Année               |                  |
| Anno                |                  |
| Band                | 3                |
| Volume              |                  |
| Volume              |                  |
| Heft                | 30               |
| Cahier              |                  |
| Numero              |                  |
| Geschäftsnummer     | ---              |
| Numéro d'affaire    |                  |
| Numero dell'oggetto |                  |
| Datum               | 24.07.1918       |
| Date                |                  |
| Data                |                  |
| Seite               | 727-730          |
| Page                |                  |
| Pagina              |                  |
| Ref. No             | 10 081 723       |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.